



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 105495

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur l'inquiétude des élus locaux à propos de l'évolution des contrats d'assurance des collectivités territoriales et en particulier la prise en charge des risques exceptionnels comme ceux vécus lors des événements de novembre 2005. La SMACL (société mutuelle d'assurance des collectivités locales) a émis des propositions pour couvrir ces risques exceptionnels tels que soit la création d'un fonds spécifique pour les risques territoriaux d'exception géré par le comité des finances locales ; soit une extension du FGAO (Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages) avec une mutualisation des risques d'exception sur trois niveaux dès lors que le sinistre est classé « exceptionnel » ; l'extension de la couverture du régime actuel des catastrophes naturelles aux voiries et réseaux divers, à tous les ouvrages d'art et de génie civil actuellement oubliés par les polices d'assurance. Il lui demande de bien vouloir examiner l'intégration de ces propositions lors de l'organisation d'une prochaine table ronde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105495

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10215